

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EESPC Agence de STJean d'Angély sur la commune principale de l'AIOT 10 Rue du Commerce 17400 Saint-Jean-d'Angély.

La référence de votre dossier est A-3-Q7KTZTNA et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/04/2023 à 15h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **30206838200084**

Raison sociale **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - POITOU CHARENTES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**10 RUE DU COMMERCE**

**St jean d'angély**

**17400 ST JEAN D ANGELY**

### Signataire

Nom : **ANDRE**

Prénom : **Jean Paul**

Qualité : **Directeur**

### Référent

Nom : **LOISEAU**

Prénom : **Julien**

Fonction : **Animateur QPE**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EESPC Agence de STJean d'Angély**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Adresse **10 Rue du Commerce 17400 Saint-Jean-d'Angély**

X : 428494

Y : 6543403

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**

### 6 - Cessation d'activité

#### Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **15/03/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Saint-Jean-d'Angély 17400 ( , AX , 0065 )**
- Parcelle 2 : **Saint-Jean-d'Angély 17400 ( 000 , AX , 0106 )**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2792	2792-1-b	Traitement de déchets contenant des PCB	DC

### Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**L'ensemble des transformateurs aux PCB / PCT ont été évacués du site, il y a plusieurs années. Le marché de dépôt des transformateurs PCB / PCT que nous avons contracté avec ENEDIS s'est clôturé en 2012. Depuis cette date, aucun transformateur au PCB / PCT n'est stocké sur notre site. Le reste des déchets (DIB / cartons - papiers / piles / Métaux / aérosols) sont encore présents sur le site pour les besoins de l'exploitation du site et de nos activités. Les bordereaux de suivi des déchets sont disponibles suite à l'enlèvement des déchets cités ci-dessus.**

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Le site est entièrement clôturé et une surveillance vidéo y est présente. Le portail d'accès au site est fermé. L'accès se fait par badge. Le site sera rendu à la fin du bail au propriétaire dans un état identique. Le diagnostic de sol y sera également annexé à l'état des lieux de sortie.**

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

**L'ensemble des produits dangereux sont stockés sur rétention tout en respectant les compatibilités de stockage. Des extincteurs sont présents sur le site suivant la réglementation N4. Une alarme incendie est également présente sur le site. L'ensemble du matériel de protection contre le risque incendie est contrôlé et vérifié par un organisme extérieur. Le remplissage de la cuve de GNR est réalisé à l'extérieur du bâtiment. Une prise de terre est disponible pour le dépôtage. Des moyens d'extinction sont également présents à proximité directe de la cuve de stockage.**

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

**Une étude historique, documentaire, de vulnérabilité et programme d'investigation sur les sols pour le site de Saint-Jean d'Angély? Les investigations réalisées par SOCOTEC suivant le rapport N°2206E61B000011 du 20/01/2023 ont mis en évidence une anomalie significative au droit du sondage S3 entre 0,1 et 1m pour les hydrocarbures totaux. Des anomalies non significatives au droit des sondages S1, S4, et S5. Aucune pollution au PCB n'a été relevée. Le rapport est disponible en annexe de la présente cessation d'activité.**

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

**Le site sera dépollué au droit de la zone identifiée par une société spécialisée. Date prévisionnelle : décembre 2023 Un périmètre de sécurité a été mis en place pour supprimer les accès. - Réalisé**

**le Aucune canalisation d'eau potable, d'eau usée ou d'eau pluviale n'est présent dans la zone identifiée. L'ATTES TRAVAUX vous sera transmise déjà réalisation de la dépollution de la zone concernée.**

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

**Pas de mesures particulières mises en œuvre. Décision prise avec le propriétaire des locaux.**

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

**Des sondages complémentaires seront réalisé par SOCOTEC durant le mois d'avril pour identifier au plus près la zone polluée par les hydrocarbures identifiées dans le précédent diagnostic.**

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Oui**

### Engagement du déclarant

**Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme**

## 7 - Pièces justificatives

Attestation de mise en sécurité pour la cessation notifiée :

**ATTES-SECUR\_St Jean d'Angély\_V2.pdf**